



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la neuvième séance (ordinaire),
tenue le 23 octobre 2020, à compter de 8 h 30,
par vidéoconférence

Membres présents :

Dr Mauril Gaudreault
Dr Jean-Pierre Boucher
Dre Amélie Coutu
M. Jean-Pierre Dubeau
Dr Pierre Guérette
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Dre Christine Larocque

Mme Valérie Lévesque
Dre Francine Mathieu-Millaire
Dr Alain Naud
Dr Simon Patry
Dre Véronique Phan Cong
Mme Nathalie Pierre-Antoine
Dre Nathalie Saad
Dre Chantal Vallée

Secrétaire d'assemblée :

Dr Yves Robert

Personnes ressources :

Me Linda Bélanger
Dr André Luyet
Dre Isabelle Tardif
M. Stéphane Vallée
Mme Olga Rédikoultséva

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Le docteur Mauril Gaudreault accueille et présente les nouveaux membres du Conseil d'administration : Dre Amélie Coutu, Dr Pierre Guérette et Mme Valérie Lévesque.

Il félicite également les administrateurs qui ont été réélus : Dr Jean-Pierre Boucher, Dr Alain Naud, Dr Simon Patry, Dre Chantal Vallée, et M. Daniel Hébert dont le mandat de représentant du public a été renouvelé par l'Office.

Motion de remerciements à l'endroit du docteur Guy Morissette

ATTENDU QUE le mandat du docteur Guy Morissette au Conseil d'administration vient de se terminer;

ATTENDU QUE l'assemblée tient à remercier le docteur Morissette pour sa contribution significative aux activités du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec et son implication au sein d'autres comités du Collège;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-20-104

d'adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'endroit du docteur Guy Morissette afin de souligner sa contribution à la gouvernance du Collège des médecins du Québec et à la réalisation de la mission de protection du public tout au long de son mandat d'administrateur du Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de la dernière version du projet d'ordre du jour,

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Alain Naud,

CDA-20-105

d'adopter l'ordre du jour faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 12 juin 2020 et des séances extraordinaires tenues les 14 juillet et 3 septembre 2020 sont déposés pour approbation.

Il est proposé par le docteur Jean-Pierre Boucher, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-20-106

d'adopter le procès-verbal de la sixième séance (ordinaire) du Conseil d'administration tenue le 12 juin 2020.

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par monsieur Daniel Hébert,

CDA-20-107

d'adopter le procès-verbal de la septième séance (extraordinaire) tenue le 14 juillet 2020.

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par la docteure Christine Larocque,

CDA-20-108

d'adopter le procès-verbal de la huitième séance (extraordinaire) tenue le 3 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Rapport d'élection aux postes d'administrateurs

Le docteur Yves Robert présente le rapport d'élections tenues dans les régions Sud, Nord-Ouest, Centre et Nord-Est.

Sous la supervision de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le vote s'est déroulé sans incident particulier. Étant donné que l'application de votation avait déjà été développée dans le cadre de l'élection de 2018, l'élection n'a pas posé de difficulté au niveau informatique. Le taux de participation a été de 20,70 %

L'application de la procédure électorale s'est faite sans grand problème avec une adhésion des candidats. Le comité consultatif des élections n'a pas eu à se réunir pendant la période électorale.

Une rencontre post-mortem est prévue le 2 novembre prochain avec tous les acteurs impliqués afin de dresser un bilan, de partager l'expérience acquise et d'orienter les actions futures en matière d'élection.

Les commentaires suivants sont formulés par les administrateurs en vue de la préparation de la prochaine élection :

- Ne pas soumettre la ventilation des votes par région socio-sanitaire dans le rapport final pour ne pas encourager le sentiment de représentation d'une région chez les administrateurs élus;
 - Dans les régions où il y a deux postes à combler, rappeler sur le bulletin de vote qu'il faut choisir deux candidats;
 - Ne pas proposer l'option : « J'annule mon vote » sur le bulletin de vote;
 - Préciser sur le bulletin de vote quand un candidat se présente pour une réélection.
-

Le docteur Yves Robert agit à titre de secrétaire d'élection à la vice-présidence.

Élection à la vice-présidence du Collège des médecins du Québec

ATTENDU QUE selon l'article 13 de la *Loi médicale*, tous les deux ans, à la première séance du Conseil d'administration qui suit le premier mercredi d'octobre, les membres du Conseil d'administration désignent parmi les membres élus, par un vote au scrutin secret, un(e) vice-président(e);

ATTENDU QUE les administrateurs procèdent à l'élection à la vice-présidence;

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

que la docteure Nathalie Saad soit mise en candidature.

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'est proposée.

Le secrétaire d'élection prend acte de cette seule mise en candidature dûment proposée, appuyée et acceptée par la candidate concernée.

CDA-20-109

la docteure Nathalie Saad (12720) est déclarée élue au poste de vice-présidente du Collège des médecins du Québec pour un mandat de deux ans.

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le docteur Mauril Gaudreault présente au Conseil d'administration son bilan de mi-mandat de président, débuté en octobre 2018.

Il rappelle aux administrateurs les engagements qu'il a pris lors de son élection et présente leur état d'avancement. Le docteur Gaudreault souligne que l'adoption du Plan stratégique du Collège 2020-2023 est un élément clé de son programme d'actions.

Le docteur Gaudreault remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la permanence du Collège pour leur travail et leur soutien constant.

Le rapport des activités et réunions auxquelles il a assisté depuis la dernière séance ordinaire du Conseil a été également transmis aux administrateurs en prévision de la séance.

Le docteur Gaudreault ajoute que lors de sa Journée de réflexion, qui sera tenue le 10 décembre prochain, le Conseil d'administration abordera deux thèmes :

- La gestion intégrée des risques – rôle et responsabilités des instances de gouvernance;
- Racisme et discrimination en soins de santé.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le docteur André Luyet présente le rapport du directeur général qui inclut les rapports des directions du Collège.

Les suggestions suivantes sont notées en vue de la prochaine séance du Conseil d'administration :

- Inviter les nouveaux directeurs et cadres pour qu'ils puissent se présenter et rencontrer les membres du CA;
- Inviter la présidente du comité de révision, maîtresse Nelly Rodrigue, afin de présenter le bilan annuel des activités du comité;
- Inviter la syndiquée et directrice des Enquêtes, docteure Marie-Josée Dupuis, pour discuter de l'état de la situation au sein de sa direction et des perspectives pour l'année à venir.

Nomination au comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée

ATTENDU l'adoption du règlement balisant la pratique des infirmières praticiennes spécialisées depuis le 8 mars 2018;

ATTENDU QUE le règlement prévoit la création d'un comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée;

ATTENDU QUE ce comité est formé de 11 membres dont notamment :

- un représentant du Collège des médecins du Québec;
- un médecin partenaire en soins aigus nommé par le Collège des médecins du Québec;
- un médecin partenaire en soins de première ligne nommé par le Collège des médecins du Québec;

ATTENDU QUE la docteure Manon Poirier (88239), représentante du Collège des médecins du Québec, a annoncé son intention de se retirer du comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée;

ATTENDU QUE la docteure Manon Poirier a été mandatée pour une période de 3 ans le 6 avril 2018;

ATTENDU QU'un nouveau membre doit être nommé en remplacement de la docteure Manon Poirier;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par monsieur Daniel Hébert.

CDA-20-110

de nommer la docteure Isabelle Tardif (99169) à titre de représentante du Collège des médecins du Québec au comité consultatif sur la pratique de l'infirmière praticienne spécialisée pour un mandat de trois ans, ayant débuté le 6 avril 2018.

Mme Nathalie Pierre-Antoine se retire et ne participe pas aux discussions sur le sujet du comité de vigie.

Dissolution du comité de vigie interordres - Ordre des optométristes du Québec (OOQ) et Collège des médecins du Québec (CMQ), faisant suite au règlement sur les médicaments qu'un optométriste peut administrer et prescrire et sur les soins oculaires qu'il peut dispenser

ATTENDU l'adoption du *Règlement sur les médicaments qu'un optométriste peut administrer et prescrire et sur les soins oculaires qu'il peut dispenser* adopté par le gouvernement et en vigueur depuis le 19 juillet 2018;

ATTENDU QU'il a été convenu de mettre en place un comité de vigie interordres OOQ et CMQ, afin de soutenir les nouvelles pratiques et leurs interfaces, de répondre aux interrogations et de favoriser la collaboration optimale du médecin, de l'optométriste et des autres professionnels de la santé pour les soins requis par les patients, tel que prévu au Guide de collaboration entre optométristes et médecins publié sur le site Web du CMQ le 30 juillet 2018;

ATTENDU QUE le 6 septembre 2018, le comité exécutif a nommé au sein du comité de vigie interordres OOQ - CMQ, un représentant des patients et les membres du CMQ;

ATTENDU QUE depuis sa création, le comité de vigie interordres OOQ - CMQ n'a tenu que deux réunions dont la dernière le 22 janvier 2019;

Il est proposé par le docteur Alain Naud, appuyé par le docteur Jean-Pierre Boucher,

CDA-20-111

de dissoudre le comité de vigie interordres Ordre des optométristes du Québec - Collège des médecins du Québec, en coordination avec l'Ordre des optométristes du Québec.

6. RAPPORT DU SECRÉTAIRE

Le docteur Yves Robert présente le rapport du secrétaire et le rapport des activités de communication.

Il invite les membres du Conseil d'administration à s'inscrire aux webinaires et à l'Assemblée générale annuelle du Collège.

Pour la première fois, l'AGA elle aura lieu de façon entièrement virtuelle. Les médecins sont invités à s'inscrire en passant par la zone sécurisée du site web du CMQ, ils auront alors accès au site de diffusion de l'AGA et également au portail de votation pendant l'assemblée. Les administrateurs non-médecins sont déjà inscrits à toutes les activités de la semaine du Collège incluant l'AGA. Ils recevront un courriel leur permettant de rejoindre chacun des webinaires et l'AGA.

Par ailleurs, le secrétaire rappelle qu'après l'AGA, aura lieu une séance ordinaire du Conseil d'administration dont le sujet principal est de fixer le montant de la cotisation annuelle 2021-2022.

Suivis du rapport d'enquête sur les bandelettes sous-urétrales



Soins de fin de vie

Trois éléments sont à souligner à ce sujet :

- Le dépôt du projet de loi C-7 à la Chambre des communes en vue d'une modification du *Code criminel* visant à respecter le jugement Beaudouin dans la cause Gladu-Truchon, qui invalidait le critère d'accès de la « mort raisonnablement prévisible ».

Le Collège a fait parvenir au ministre fédéral de la Justice, M. David Lametti, un mémoire faisant part de ses observations sur le projet de loi. Ce mémoire a été rendu public à la mi-septembre dernier.

- La fin des travaux du groupe de travail de l'Association des médecins psychiatres du Québec sur l'aide médicale à mourir et la santé mentale.

Il restera à faire une réflexion à ce sujet au groupe de travail élargi en éthique clinique, en plus de discuter de la position à prendre comme ordre professionnel advenant l'adoption du projet de loi C-7.

- Le transfert de la responsabilité de la mise à jour du protocole pharmacologique de l'AMM vers l'INESSS.

Une rencontre à cet effet est prévue le 29 octobre 2020.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Transferts des dossiers du secrétaire de l'ordre

Depuis la nomination de la docteure Isabelle Tardif au poste de secrétaire et directrice générale adjointe en août dernier, un fonctionnement en tandem a été mis en place avec le secrétaire de l'ordre pour favoriser un transfert des dossiers. Le transfert de responsabilité est prévu le 1^{er} janvier 2021. Le docteur Robert doit quitter le Collège le 26 février 2021 et assurera le support à la docteure Tardif jusqu'à son départ.

Du côté de la nouvelle Direction des communications et des affaires publiques, le transfert a eu lieu le 13 octobre, soit le jour de l'arrivée du nouveau directeur, monsieur Jacques Tétreault. Des rencontres statutaires ont lieu avec lui pour transférer les dossiers.

7. AFFAIRES PRIORITAIRES

7.1. Plan d'action – Suivi du Plan stratégique Virage 2020-2023

Le plan d'action élaboré par le comité de direction (Codir) est déposé au Conseil d'administration. Pour chaque élément du plan d'action, les enjeux sont présentés, les instances concernées sont identifiées (CA, Codir, directions), les actions déterminées, un échéancier établi et des indicateurs de suivi proposés.

Une version plus détaillée du plan sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil.

7.2. Politique sur la création des groupes de travail

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (Loi 11) entrée en vigueur en juin 2017 a imposé de nouvelles obligations aux ordres professionnels en matière de saine gouvernance;

ATTENDU QUE la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins* adoptée par le Conseil d'administration (« CA ») en octobre 2019 (CDA-19-73) et qui regroupe les principes et les règles générales de fonctionnement relativement à la gouvernance des comités du Collège des médecins (« Collège ») ne s'applique pas aux groupes de travail;

ATTENDU QUE les groupes de travail répondent à des besoins organisationnels différents de ceux des comités permanents ou statutaires du Collège et nécessitent un encadrement administratif plus souple;

ATTENDU les deux orientations suivantes du plan stratégique :

- Un Collège qui constitue un modèle de référence en gouvernance;
- Un collège à l'affût des tendances et des pratiques reconnues;

ATTENDU QUE par l'adoption d'une politique sur les groupes de travail, le Collège met en œuvre de saines pratiques de gouvernance en se dotant ainsi d'un cadre clair définissant les modalités liées à la création des comités, leur composition, leur supervision, et aux mécanismes de reddition de comptes;

ATTENDU QUE la *Politique sur la création des groupes de travail* a été étudiée par le comité de gouvernance le 16 septembre dernier, lequel recommande son adoption;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par monsieur Jean-Pierre Dubeau,

CDA-20-112

d'adopter la *Politique sur la création des groupes de travail*, telle que présentée à l'Annexe II du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

7.3. Rapport du comité de gouvernance

Les comptes-rendus des dernières réunions du comité de gouvernance ont été transmis aux administrateurs en prévision de la présente séance.

Le comité de gouvernance soumet les recommandations suivantes :

Composition du comité de gouvernance

ATTENDU QUE la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins* prévoit que le Conseil d'administration (ci-après « CA ») procède aux trois ans à une révision de la structure et du mandat des comités, afin de s'assurer de la concordance des mandats avec les besoins de l'ordre;

ATTENDU QUE le mandat et la composition des comités statutaires et permanents sont adoptés par le CA, sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU QUE dorénavant, les membres de comités sont nommés à la suite d'un appel de candidatures, dans un souci de transparence et pour s'assurer d'une plus grande diversité d'opinions au sein des comités;

ATTENDU QUE lors de la séance du CA le 24 avril dernier, le mandat et la composition des comités statutaires et permanents du Collège des médecins ont été modifiés, dont le comité de gouvernance (CDA-20-37), en vue de l'appel de candidatures pour les comités;

ATTENDU QUE le 3 septembre dernier, lors de sa séance extraordinaire, le CA a adopté le plan stratégique dans le cadre de la nouvelle planification stratégique du Collège;

ATTENDU QUE l'une des orientations de ce plan vise à ce que le Collège devienne un modèle de référence en matière de gouvernance;

ATTENDU QUE pour atteindre cet objectif, il y a lieu de modifier la composition du comité de gouvernance pour y ajouter un ou des membres indépendants ayant une expertise en gouvernance et en éthique;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par la docteure Véronique Phan Cong,

CDA-20-113

- 1) d'abroger la résolution CDA-20-37 adoptée lors de la séance du 24 avril 2020;**
- 2) d'établir la composition du comité de gouvernance comme suit :**
 - **le vice-président (e) du Collège;**
 - **un administrateur élu au CA;**
 - **un administrateur nommé au CA par l'Office;**
 - **le directeur général;**
 - **deux personnes ayant une expertise ou une expérience pertinente en matière de gouvernance et en éthique, dont au moins une n'est pas membre de l'ordre.**

Nouveau statut du comité d'éthique clinique (CÉC)

ATTENDU QUE le groupe de travail en éthique clinique (GTÉC) a été créé en 1998 avec le projet de mettre à la disposition des médecins des moyens d'affronter les multiples problèmes éthiques que soulève la pratique médicale;

ATTENDU QU'en octobre 2018, le Conseil d'administration (CA) a résolu de transformer le GTÉC en comité permanent d'éthique clinique (CÉC) (CDA-18-99);

ATTENDU QUE le CA a adopté, lors de sa séance du 18 octobre 2019, la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins* (CDA-19-73);

ATTENDU QU'aux termes de la politique, le CA procède aux trois ans à une révision de la structure et du mandat des comités, afin de s'assurer de la concordance des mandats avec les besoins de l'ordre;

ATTENDU QUE le 24 avril 2020, en prévision de l'appel de candidatures à venir en vue de la formation des comités lors de la séance du CA en octobre 2020, le CA a procédé à l'uniformisation du mandat et de la composition de tous les comités permanents et statutaires du Collège des médecins, dont le CÉC (CDA-20-52 et CDA-20-53);

ATTENDU QUE la composition adoptée par le CA en avril dernier ne répond qu'en partie aux besoins du CÉC et ne tient pas compte de certaines particularités propres à ce comité, notamment quant au nombre de mandats qu'un membre peut effectuer ou à la composition du comité pouvant varier selon les sujets traités au cours d'un cycle de 2 ans;

ATTENDU QU'il est essentiel, pour assurer la cohérence des avis rendus par le comité, que l'expertise et la pérennité des mandats de plusieurs des membres soient conservées;

ATTENDU QU'en raison de la diversité des sujets éthiques qui y sont abordés et des avis à rendre, il importe que la composition du comité puisse s'adapter au mandat du moment;

ATTENDU QU'afin de favoriser le meilleur fonctionnement possible du CÉC, de viser l'excellence en matière d'expertises, d'assurer la cohérence nécessaire à l'émission de ses avis et de s'assurer de l'adéquation entre la composition du groupe et les besoins du Collège, la forme du CÉC devrait être révisée pour qu'il redevienne un groupe de travail;

ATTENDU la nouvelle *Politique sur la création des groupes de travail*, adoptée ce jour (CDA-20-112);

ATTENDU QUE le comité de gouvernance, à la suite de discussions tenues lors de sa séance du 16 septembre 2020, recommande de transformer le comité d'éthique clinique en groupe de travail;

Il est proposé par la docteure Nathalie Saad, appuyé par monsieur Daniel Hébert,

CDA-20-114

- 1) d'abroger les résolutions CDA-18-99, CDA-20-52 et CDA-20-53;**
- 2) d'abolir le comité d'éthique clinique;**
- 3) de confier à la Direction générale la responsabilité de créer un groupe de travail en éthique clinique en déterminant sa composition en fonction du mandat confié, conformément à la nouvelle *Politique sur la création des groupes de travail*.**

Adopté à l'unanimité.

Mandat – Comité sur les activités médicales partageables (CAMP)

ATTENDU QUE le Conseil d'administration (CA) a adopté, lors de sa séance du 18 octobre 2019, la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins* (CDA-19-73);

ATTENDU QU'aux termes de la politique, le CA procède aux trois ans à une révision de la structure et du mandat des comités afin de s'assurer de la concordance des mandats avec les besoins de l'ordre;

ATTENDU QUE le mandat et la composition des comités statutaires et permanents sont adoptés par le Conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU QUE dorénavant, dans un souci de transparence et pour s'assurer d'une plus grande diversité d'opinions au sein des comités, les membres de comités sont nommés à la suite d'un appel de candidatures;

ATTENDU QUE la dernière révision des mandats et de la composition de la majorité des comités statutaires et permanents a eu lieu en octobre 2018;

ATTENDU QUE le comité directeur sur les activités médicales partageables (CDAMP) a été créé le 21 août 2002 (CA-02-222) dans le contexte du projet de loi 90, sans que cette résolution ne fasse formellement état de l'adoption d'un mandat pour ce comité;

ATTENDU QUE deux autres résolutions adoptées en lien avec le mandat du comité visaient à lui permettre d'assurer le suivi d'une consultation de nos partenaires quant aux orientations prises au sein du cadre d'analyse des demandes de partage d'activités médicales (CDA-14-71), et à confier au comité le mandat d'assurer l'actualisation de ce cadre d'analyse (CDA-15-26);

ATTENDU QUE le mandat du CDAMP n'a pas fait l'objet d'une révision en octobre 2018, et que le nouveau mandat proposé par le comité de gouvernance au CA du 24 avril dernier n'a pas fait l'objet d'une adoption, alors que le CA procédait à une mise à jour de l'ensemble des résolutions prévoyant le mandat et la composition des comités statutaires et permanents du Collège;

ATTENDU la décision du Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juin dernier, à savoir la modification du nom du comité pour « comité sur les activités médicales partageables » (CAMP) et le statu quo quant au mandat du CDAMP et (CDA-20-67);

ATTENDU QUE les orientations ressorties de la planification stratégique ont été prises en compte lors de l'actualisation du mandat du comité;

ATTENDU QUE le CAMP s'est réuni les 25 et 26 juin dernier dans le cadre d'un Lac-à-l'épaule afin de se pencher sur l'évolution de son rôle et de ses pratiques, et de réfléchir sur les moyens d'être plus proactif dans la gestion des dossiers d'activités médicales partageables;

ATTENDU QUE le CAMP doit s'intéresser à toute forme de collaboration visant une perspective globale de la santé du patient ainsi qu'aux pratiques interdisciplinaires dans le domaine de la santé et des services sociaux, et ce, en partenariat avec le patient;

ATTENDU QUE le CAMP doit continuer, comme il le fait actuellement, d'analyser et de recommander au Conseil d'administration l'adoption des projets de règlements visant le partage d'activités médicales, et de participer au développement de guides de pratique et d'outils visant la collaboration dans le domaine de la santé;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 16 septembre 2020;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-20-115

- 1) d'abroger les résolutions CDA-14-71 et CDA-15-26;**
- 2) de confier au comité sur les activités médicales partageables (CAMP) le mandat suivant :**
 - **S'intéresser aux pratiques visant une perspective de la santé globale du patient et aux pratiques interdisciplinaires dans le domaine de la santé et des services sociaux;**
 - **Exercer un rôle-conseil auprès du Conseil d'administration en regard du développement des pratiques collaboratives entre les professionnels et les autres intervenants du domaine de la santé, et ce, en partenariat avec le patient, notamment :**
 - **en analysant et en recommandant l'adoption de projets de règlements visant le partage d'activités médicales;**
 - **en participant au développement de guides de pratique et d'outils visant la collaboration dans le domaine de la santé.**

Adopté à l'unanimité.

7.6. Formation des comités permanents et statutaires du Collège

Les membres du comité de gouvernance s'abstiennent d'agir à titre de proposeur ou appuieur dans le cadre des nominations aux comités statutaires et permanents.

Nominations – Comité d'admission à l'exercice

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité d'admission à l'exercice pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-20-116

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'admission à l'exercice :

- **Dr Alain Naud (85238), administrateur élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
- **M. Daniel Hébert, administrateur au CA nommé par l'Office des professions;**
- **Un médecin vice-doyen postdoctoral;**
- **Dre Julie Lajeunesse (92347), médecin spécialiste en médecine de famille;**
- **Dr Juan Francisco Asenjo (01018), médecin spécialiste en anesthésiologie.**

Nominations – Comité d’inspection professionnelle

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l’ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d’administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d’administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l’appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s’est déroulé cet été;

ATTENDU l’article 1 du *Règlement sur l’inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec* qui prévoit la composition du comité d’inspection professionnelle;

ATTENDU l’article 7 du *Règlement sur l’inspection professionnelle du Collège des médecins du Québec* qui prévoit que le Conseil d’administration désigne le secrétaire du comité d’inspection professionnelle;

ATTENDU QUE le Conseil d’administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité d’inspection professionnelle pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-20-117

1) de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d’inspection professionnelle:

- **Dr Simon Patry (94226), administrateur élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
- **M. Jean-Pierre Dubeau, administrateur au CA, nommé par l’Office des professions;**
- **Dre Geneviève Arcand (05083), spécialiste en anesthésiologie;**
- **Dre Nathalie Blouin (81145), spécialiste en médecine de famille;**
- **Dre Émilie Dufour (07068), spécialiste en médecine de famille;**

- Dre Josiane D'Amico (02013), spécialiste en médecine de famille;
 - Dre Martine Johnson (84195), spécialiste en médecine de famille;
 - Dr Richard Laplante (94242), spécialiste en chirurgie générale;
 - Dr André Masse (75132), spécialiste en obstétrique et gynécologie;
 - Dr Gilles Faust (80099), spécialiste en gastroentérologie;
 - Dre Florina Cealicu Toma (99405), spécialiste en psychiatrie;
- 2) de nommer les personnes suivantes à titre de membres substitués du comité d'inspection professionnelle:
- Dr Steven Miller (87139), chirurgie générale;
 - Dre Yvette Nelly Tewfik (07226), médecine de famille;
 - Dr Joe Nemeth (01047), médecine de famille (pédiatrie, urgence);
 - Dre Judith Cossette (85199), anesthésiologie;
 - Dre Mireille Grégoire (87330), urologie;
- 3) de nommer maître Linda Bélanger, directrice des Affaires juridiques, à titre de secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
-

Nominations – Comité de développement professionnel continu et de remédiation

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de développement professionnel continu et de remédiation pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par le docteur Martin Laliberté, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-20-118

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de développement professionnel continu et de remédiation:

- **Dre Chantal Vallée (02228), administratrice élue au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
 - **Dr Jean-François Montreuil (00212), médecin vice-doyen, responsable du secteur de développement continu d'une des facultés de médecine;**
 - **Dre Julie Desmeules (97087), spécialiste en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
 - **Dr Frédéric St-Jacques (11234), spécialiste en obstétrique-gynécologie, ne siégeant pas au CA;**
 - **M. Benoît Boivin, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA.**
-

Nominations – Comité de révision

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de révision pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par monsieur Jean-Pierre Dubeau,

CDA-20-119

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de révision:

- **Me Nelly Rodrigue, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
- **Dre Chantal Vallée (02228), administratrice élue au CA;**
- **Dre Francine Mathieu-Millaire (74470), administratrice élue au CA;**
- **M. Daniel Hébert, administrateur au CA, nommé par l'Office des professions;**
- **Dr Edmond-Jean Bernard (88051);**
- **Dre Christine Caouette (02036);**
- **Dr François Collette (85101);**
- **Dre Josée Courchesne (80147);**
- **Dre Anique Ducharme (96005);**
- **Dr Richard Essiambre (79546);**
- **Dr Paul Grand'Maison (74079);**
- **Dr Pierre Normandin (78232);**
- **Mme Thérèse Martin, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;**
- **Mme Suzanne Lalonde, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA.**

Nominations – Comité sur les activités médicales partageables

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités, sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité sur les activités médicales partageables pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par le docteur Martin Laliberté, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-20-120

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité sur les activités médicales partageables :

- **Dr Jean-Pierre Boucher (83197), administrateur élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
 - **Dre Francine Mathieu-Millaire (74470), administratrice élue au CA;**
 - **M. Jean-Pierre Dubeau, administrateur au CA, nommé par l'Office des professions;**
 - **Mme Claudia Houle, patiente partenaire;**
 - **Dr Jérôme Patry (16324), médecin spécialiste en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
 - **Dre Marie-Andrée Girard (09406), médecin spécialiste en anesthésiologie, ne siégeant pas au CA;**
 - **Dre Isabelle Tardif, médecin de la Direction générale, agissant à titre de secrétaire du comité;**
 - **Une avocate de la Direction des affaires juridiques du Collège.**
-

Nominations – Comité des études médicales et de l'agrément

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des études médicales et de l'agrément pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-20-121

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des études médicales et de l'agrément:

- **Dre Véronique Phan Cong (01310), administratrice élue au CA, agissant à titre de présidente du comité;**
- **Mme Nathalie Pierre-Antoine, administratrice au CA, nommée par l'Office des professions;**
- **Dre Geneviève Grégoire (95313), vice-doyenne aux études prédoctorales désignée par et parmi les vices-doyens aux études prédoctorales des quatre facultés de médecine québécoises;**
- **Dre Marie Arsenault (93193), vice-doyenne aux affaires postdoctorales de la faculté de médecine de l'Université Laval;**
- **Dr François Girard (97232), vice-doyen aux affaires postdoctorales de la faculté de médecine de l'Université de Montréal;**
- **Dr Matthieu Touchette (03337), vice-doyen aux affaires postdoctorales de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke;**

- **Vice-doyen, études postdoctorales aux affaires postdoctorales de la faculté de médecine de l'Université McGill;**
 - **Dre Lucie Rochefort (91296), vice-doyenne responsable du secteur de développement professionnel continu;**
 - **Dre Marie-Audrey Labbé (20302), médecin spécialiste en médecine de famille, ne siégeant pas au CA;**
 - **Dr François Gobeil (97235), médecin spécialiste en cardiologie et en médecine interne, ne siégeant pas au CA.**
-

Nominations – Comité des finances et audit

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre procède au renouvellement de la composition de ses comités chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins;

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des finances et audit pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par la docteure Véronique Phan Cong,

CDA-20-122

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des finances et audit:

- **Dr Martin Laliberté (86292), administrateur élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
- **Dre Christine Larocque (18549), administratrice élue au CA;**
- **M. Jean-Pierre Dubeau, administrateur au CA, nommé par l'Office des professions;**

- **M. Stéphane Vallée, directeur de la Direction des finances et de l'informatique du Collège, agissant à titre de secrétaire du comité;**
 - **Dr Joseph-André Luyet (86109), directeur général du Collège.**
-

**Nominations – Comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) –
Ordre des dentistes du Québec (ODQ)**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre procède au renouvellement de la composition de ses comités chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) – Ordre des dentistes du Québec (ODQ) pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Dubeau, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-20-123

de nommer les personnes suivantes à titre de membres représentant le Collège des médecins du Québec au comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) – Ordre des dentistes du Québec (ODQ):

- **Dr Jean-Pierre Boucher (83-197), administrateur élu au CA du Collège;**
 - **Dre Isabelle Tardif, secrétaire du Collège et responsable du dossier au Collège;**
 - **Dr Ernest Prigent, directeur de la Direction de l'amélioration de l'exercice du Collège;**
 - **Une juriste de la Direction des affaires juridiques.**
-

**Nominations – Comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) –
Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ)**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre procède au renouvellement de la composition de ses comités chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) – Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par monsieur Jean-Pierre Dubeau,

CDA-20-124

de nommer les personnes suivantes à titre de membres représentant le Collège des médecins du Québec au comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) – Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ):

- **Dre Christine Larocque (18459), administratrice élue au CA du Collège;**
- **Dre Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire du Collège, et responsable du dossier au Collège;**
- **Dr Ernest Prigent, directeur de la Direction de l'amélioration de l'exercice du Collège;**
- **Une juriste de la Direction des affaires juridiques.**

**Nominations – Comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) –
Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ)**

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre procède au renouvellement de la composition de ses comités chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins;

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) – Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-20-125

de nommer les personnes suivantes à titre de membres représentant le Collège des médecins du Québec au comité interordres Collège des médecins du Québec (CMQ) – Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ):

- **Dre Francine Mathieu-Millaire (74-470), administratrice élue au CA du Collège;**
 - **Dre Pauline Gref, médecin responsable du dossier au Collège;**
 - **Dre Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire du Collège.**
-

Nominations – Comité des ressources humaines

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre procède au renouvellement de la composition de ses comités chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des ressources humaines pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-20-126

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des ressources humaines :

- **Mme Valérie Lévesque, administratrice au CA nommée par l'Office des professions, agissant à titre de présidente du comité;**
 - **Dre Véronique Phan Cong (01310), administratrice élue au CA;**
 - **Dr Joseph-André Luyet (86109), directeur général du Collège;**
 - **Mme Caroline Hayes, directrice des Ressources humaines du Collège, agissant à titre de secrétaire du comité.**
-

Nominations – Comité sur les services préhospitaliers d'urgence

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité sur les services préhospitaliers d'urgence pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par le docteur Jean-Pierre Boucher, appuyé par le docteur Martin Laliberté,

CDA-20-127

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité sur les services préhospitaliers d'urgence:

- **Dr Pierre Guérette (94082), administrateur élu au CA, agissant à titre de président du comité;**
 - **Dr François Bégin (13201), réseau universitaire intégré en santé du Québec (Université Laval);**
 - **Dre Heather E. Coombs (82550), réseau universitaire intégré en santé du Québec (Université McGill);**
 - **Dre Laurence Alix-Séguin (13180), réseau universitaire intégré en santé du Québec (Université de Montréal);**
 - **Dr Wayne John Smith (75012), réseau universitaire intégré en santé du Québec (Université de Sherbrooke);**
 - **Dr Jocelyn Barriault (85315), médecine préhospitalière;**
 - **Dr Louis-Philippe Pelletier (09266), représentant médical de la Direction médicale des services préhospitaliers d'urgence du ministère de la Santé et des Services sociaux;**
 - **Dr Dave Ross (90180), chef de service de la médecine préhospitalière;**
 - **M. Sébastien Légaré, technicien ambulancier en soins avancés;**
 - **Mme Mélanie Lussier, patiente partenaire;**
 - **Un médecin de la Direction générale, agissant à titre de secrétaire du comité.**
-

Nominations – Conseil de discipline

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU QUE les membres du conseil de discipline demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient renommés ou remplacés (art. 118.2 C.prof);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 117 du *Code des professions*, le mandat des membres du conseil de discipline est d'au moins trois ans;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du Collège s'est déjà prononcé sur cet aspect, favorisant ainsi cette période de trois ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 120 du *Code des professions*, le Conseil d'administration nomme un secrétaire, lequel désigne dans un dossier donné les membres du conseil de discipline à partir de la liste adoptée;

ATTENDU QUE la dernière résolution en pareilles matières a été adoptée le 20 octobre 2017 et qu'il y a lieu de remplacer certains membres (décès, démission, retraite, etc.);

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du conseil de discipline pour le prochain mandat de trois ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-20-128

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil de discipline:

- **Dre Johanne A Béliveau (76312)**
- **Dre Joanne Benoît (81143)**
- **Dr François Bertrand (82469)**
- **Dr Jacques Bouchard (72228)**
- **Dr Marc Bouchard (02157)**
- **Dr Petru Lucian Comanita (10623)**
- **Dr Jacques Richard Côté (74239)**
- **Dre Lise Cusson (85336)**
- **Dr Michel Alain Danino (07425)**
- **Dr Henri Deguire (81162)**

- **Dr Daniel Demers (81276)**
- **Dre Évelyne Des Aulniers (82328)**
- **Dre Hélène Duchesneau (81516)**
- **Dr Michel Dubé (94073)**
- **Dre Pascale Dubois (94087)**
- **Dr Marc-Jacques Dubois (99400)**
- **Dre Ginette Fortier (75459)**
- **Dr Stephen Gagné (91156)**
- **Dre Marie Girard (77110)**
- **Dr Marc Giroux (70243)**
- **Dr Richard Gosselin (95343)**
- **Dre Fabienne Grou (79085)**
- **Dre Vania Jimenez (72170)**
- **Dr Andreas Krull (97116)**
- **Dre Marie-Audrey Labbé (20302)**
- **Dr Alain Larouche (76303)**
- **Dre Suzanne Laurin (85172)**
- **Dr Michel Lemoyne (79195)**
- **Dr Jacques Letarte (62159)**
- **Dre Hélène Lord (92373)**
- **Dr Pierre Marsolais (94418)**
- **Dr Gilbert Matte (71332)**
- **Dre Lynne Nadeau (97133)**
- **Dre Caroline Noory (85414)**

- **Dr Stéphane Perron (04256)**
 - **Dre Teresa Petraglia (87056)**
 - **Dr Bruno Raby (86319)**
 - **Dre Mélissa Ranger (10332)**
 - **Dr Simon Racine (73056)**
 - **Dre Diane Roger-Achim (74469)**
 - **Dre Brigitte St-Pierre (94149)**
 - **Dr Pierre Sylvestre (73479)**
 - **Dre Raja Tamaz (07416)**
 - **Dr Alain Weil (01044)**
-

Nominations – Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

ATTENDU QUE conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre procède au renouvellement de la composition de ses comités chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par le docteur Jean-Pierre Boucher, appuyé par monsieur Jean-Pierre Dubeau,

CDA-20-129

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie :

- **Me Marie-Josée Dumais, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA;**
 - **Dr Jean-Pierre Farmer (70243), un ancien administrateur de l'ordre;**
 - **Dr Marc Giroux (84341).**
-

Nominations – Comité des requêtes

ATTENDU QUE, conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration procède à la nomination des membres des comités et à la désignation des présidents de comités sur recommandation du comité de gouvernance;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance lors de sa séance du 15 octobre 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité des requêtes pour le prochain mandat de deux ans débutant le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Jean-Pierre Boucher,

CDA-20-130

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité des requêtes:

- **Dr Mauril Gaudreault (73329), président du Collège;**
- **Dre Nathalie Saad (12720), vice-présidente;**
- **Dre Amélie Coutu (02169), administratrice élue au CA, spécialiste en médecine interne;**
- **Dr Martin Laliberté (86292), administrateur élu au CA, spécialiste en médecine d'urgence;**

- **Mme Nathalie Pierre-Antoine, administratrice au CA nommée par l'Office des professions.**
-

Nominations – Comité de gouvernance

ATTENDU QUE, conformément à la *Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins*, le secrétaire de l'ordre déclenche un appel de candidatures général chaque année à laquelle des élections sont tenues au Conseil d'administration du Collège des médecins (ci-après Collège);

ATTENDU QUE les élections au Conseil d'administration du Collège ont eu lieu le 7 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures visant à recruter des médecins, des représentants du public et des patients partenaires afin de pourvoir différents postes au sein des comités statutaires ou permanents du Collège s'est déroulé cet été;

ATTENDU QUE la composition du comité de gouvernance a été modifiée (CDA-20-113) lors de la séance actuelle du Conseil d'administration afin d'y inclure deux personnes ayant une expertise ou une expérience en matière de gouvernance ou d'éthique, dont au moins une n'est pas membre de l'ordre;

ATTENDU QUE la composition du comité de gouvernance est établie comme suit (CDA-20-113):

- le vice-président (e) du Collège;
- un administrateur élu au CA;
- un administrateur nommé au CA par l'Office;
- le directeur général;
- deux personnes ayant une expertise ou une expérience pertinente en matière de gouvernance et en éthique, dont au moins une n'est pas membre de l'ordre.

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit procéder au vote afin de pourvoir deux postes au sein du comité de gouvernance, soit celui d'administrateur élu au CA et celui d'administrateur nommé au CA par l'Office des professions;

ATTENDU QU'à la suite du vote, le docteur Martin Laliberté et madame Nathalie Pierre-Antoine sont élus au comité de gouvernance;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité de gouvernance est de deux ans, et débutera le 23 octobre 2020;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-20-131

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de gouvernance:

- **Dre Nathalie Saad (12720), vice-présidente du Collège, agissant à titre de présidente du comité**
 - **Dr Martin Laliberté (86292), administrateur élu au CA**
 - **Mme Nathalie Pierre-Antoine, administratrice nommée au CA par l'Office des professions**
 - **Dr Joseph-André Luyet (86109), directeur général du Collège**
 - **M. Yannick Tassoni, personne ayant une expertise ou une expérience en matière de gouvernance et en éthique**
 - **Dre Françoise Chagnon (82416), médecin ayant une expertise ou une expérience en matière de gouvernance et en éthique.**
-

7.5. Évaluation de la performance et du fonctionnement du CA et des comités

À la suite de la mise en œuvre de la *Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités*, un processus d'évaluation du fonctionnement du CA et d'auto-évaluation de ses membres a été complété.

Les résultats d'évaluations du fonctionnement et de la performance du CA, et la synthèse des autoévaluations 2020 des administrateurs sont présentés aux administrateurs.

7.6. Rapport de consultation sur la cotisation 2021-2022

Le docteur Yves Robert présente le rapport qui fait état de la première consultation sur le projet de cotisation de 2021-2022 pour lequel les membres de l'ordre ont été consultés par voie électronique entre le 10 septembre et le 1^{er} octobre 2020.

Deux types de commentaires ont été reçus: des commentaires individuels et des commentaires collectifs. Outre deux commentaires particuliers relatifs aux médecins retraités ou dans leur dernière année d'exercice et demandant des aménagements, les trois autres commentaires individuels et les deux lettres des deux fédérations médicales demandent de ne pas faire d'augmentation de la cotisation pour l'année 2021-2022 et de garder le même montant qu'en 2020-2021, invoquant la situation exceptionnelle causée par la pandémie. Une copie des correspondances reçues est transmise aux administrateurs.

7.7. Prévisions budgétaires 2021-2022 révisées et cotisation annuelle 2021-2022 révisée

Prévisions budgétaires 2021-2022 révisées

ATTENDU QUE le Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 septembre 2020, a adopté les prévisions budgétaires 2021-2022 (CDA-20-96) tenant compte d'une hausse de 75 \$ du montant de la cotisation annuelle;

ATTENDU QU'à la suite d'une première analyse des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle, la Direction des finances et de l'informatique a été mandatée pour travailler une version révisée des prévisions budgétaires 2021-2022 en tenant compte :

- d'une hausse de 35 \$ du montant de la cotisation annuelle, ce qui correspond à l'IPC (2,2 %);
- de la capacité du Collège à atteindre les objectifs prioritaires déterminés dans le cadre de sa planification stratégique;

Les membres ont reçu le document *Prévisions budgétaires 2021-2022 révisées* (Annexe III).

Le docteur Martin Laliberté présente au Conseil d'administration les prévisions budgétaires 2021-2022 révisées recommandées par le comité des finances et d'audit.

Monsieur Stéphane Vallée, directeur des Finances et de l'informatique, fait état de la situation financière du Collège de façon plus détaillée, tout en répondant aux questions des administrateurs.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé d'adopter le budget de l'ordre;

ATTENDU QUE le comité des finances et d'audit recommande au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2021-2022 révisées;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-20-132

d'adopter les prévisions budgétaires 2021-2022 révisées, telles que présentées à l'Annexe III du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

Cotisation annuelle 2021-2022 révisée

ATTENDU QUE le 6 novembre 2020 se tiendra l'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'article 103.1 du *Code des professions* (Code), le secrétaire de l'ordre devait transmettre aux membres, au moins 30 jours avant l'AGA, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle et que l'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel;

ATTENDU QUE préalablement à cet envoi, le Conseil d'administration devait avoir déterminé le montant de la cotisation soumis à la consultation;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration, lors de sa séance du 3 septembre 2020, avait résolu de consulter les membres lors de l'assemblée générale annuelle du 6 novembre 2020 sur une augmentation de la cotisation annuelle des membres actifs de 75 \$ (CDA-20-97);

ATTENDU QU'à la suite d'une première analyse des commentaires reçus dans le cadre de la consultation des membres sur le montant de la cotisation annuelle, la Direction des finances et de l'informatique a été mandatée pour travailler une version révisée des prévisions budgétaires 2021-2022 en tenant compte d'une hausse de 35 \$ du montant de la cotisation annuelle, ce qui correspond à l'IPC (2,2 %);

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle, le 6 novembre 2020, les membres de l'ordre seront consultés à nouveau au sujet du montant de la cotisation annuelle, conformément à l'article 104, al. 1 (3) du Code;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du Code donne au Conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, et ce, après avoir considéré le résultat des consultations des membres;

ATTENDU QUE la date avant laquelle cette cotisation doit être versée doit également être fixée par résolution;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a résolu (CDA-17-54) de fixer sa période d'inscription annuelle et de cotisation du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85.1 du Code, une résolution fixant une cotisation annuelle est applicable pour l'année pour laquelle cette cotisation a été fixée et elle demeure applicable, tant qu'elle n'est pas modifiée, et ce, pour chaque année subséquente;

ATTENDU la nécessité pour le Collège de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus au *Code des professions*, à la *Loi médicale*, de même qu'aux règlements qui en découlent et de maintenir en conséquence le niveau des activités associées à ces devoirs et obligations;

ATTENDU l'importance que le Collège assume un leadership fort dans plusieurs dossiers structurants pour l'avenir de la profession;

ATTENDU la nécessité d'indexer la cotisation annuelle minimalement à l'indice des prix à la consommation (IPC), afin de couvrir la croissance annuelle des dépenses d'opération;

ATTENDU QUE la cotisation actuelle payée en 2020-2021 par les membres actifs est de 1 625 \$, et que l'augmentation proposée concernant ce groupe de médecins constitue une majoration de 35 \$ du montant total fixé;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de majorer la cotisation de la classe des membres inactifs, lesquels paient une cotisation annuelle de 100 \$;

Il est proposé par la docteure Amélie Coutu, appuyé par madame Nathalie Pierre-Antoine,

CDA-20-133

de consulter les membres quant aux éléments suivants :

- **augmenter le montant de la cotisation annuelle applicable pour la classe des membres actifs;**
- **appliquer cette augmentation pour l'année 2021-2022 débutant le 1^{er} avril 2021;**
- **approuver les montants de cotisations fixés pour l'année 2021-2022, à savoir :**

- A. Membre actif : 1 660 \$,**
- B. Membre inactif : 100 \$.**

Adopté à l'unanimité.

7.8. Nominations

Nomination d'un inspecteur à la Direction de l'amélioration de l'exercice

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste d'inspecteur à la Direction de l'amélioration de l'exercice;



[REDACTED]

ATTENDU QU'à la suite des journées d'entrevues, les membres du comité de sélection ont retenu la candidature du docteur Stéphane Ouellet (01282);

[REDACTED]

ATTENDU QUE de l'avis du comité de sélection, le docteur Stéphane Ouellet possède les compétences et l'expérience requises et recherchées pour ce poste;

ATTENDU QUE le salaire du docteur Stéphane Ouellet sera établi selon les échelles salariales en vigueur;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination du docteur Stéphane Ouellet au poste d'inspecteur;

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par la docteure Amélie Coutu,

CDA-20-134

de nommer le docteur Stéphane Ouellet (01282) au poste d'inspecteur à la Direction de l'amélioration de l'exercice, son entrée en fonction prenant effet en janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

Nomination d'un directeur adjoint à la Direction des études médicales

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir un poste de directeur adjoint à la Direction des études médicales;

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ATTENDU QUE de l'avis du comité de sélection, le docteur Armand Aalamian possède les compétences et l'expérience requises et recherchées pour ce poste;

ATTENDU QUE le salaire du docteur Armand Aalamian sera établi selon les échelles salariales en vigueur;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande à l'unanimité la nomination du docteur Armand Aalamian au poste de directeur adjoint;

Il est proposé par le docteur Martin Laliberté, appuyé par monsieur Daniel Hébert,

CDA-20-135

de nommer le docteur Armand Aalamian (90312) au poste de directeur adjoint à la Direction des études médicales, son entrée en fonction prenant effet en janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

8. RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES ET PERMANENTS

Les rapports suivants sont déposés à titre d'information :

Rapport du comité d'admission à l'exercice
Rapport du comité des études médicales et de l'agrément
Rapport du comité d'inspection professionnelle
Rapport du comité sur les activités médicales partageables
Rapport du comité sur les services préhospitaliers d'urgence
Rapport du comité des finances et d'audit
Rapport du comité de révision

8.7. Rapport du comité de développement professionnel continu et de remédiation

Guide sur la formation requise pour exercer la phlébologie

ATTENDU QU'à sa séance du 7 septembre 2017 (CE-17-291), le comité exécutif a formé un groupe de travail sur la formation et les normes en phlébologie et l'a mandaté pour produire un guide d'exercice présentant les bonnes pratiques et les constituants de la formation dans le domaine de la phlébologie.;

ATTENDU QUE le groupe de travail a mené ses travaux entre mars 2018 et août 2019;

ATTENDU QUE le groupe de travail a terminé la production d'un guide sur la formation requise en phlébologie, conformément à son mandat;

ATTENDU QU'à la suite de la décision du Conseil d'administration du 18 octobre 2019 (CDA-19-82), un processus de consultation auprès des experts externes et auprès des organisations scientifiques intéressées a été effectué avant de présenter le guide pour l'adoption finale au Conseil d'administration;

ATTENDU QUE la consultation auprès de différents experts et organisations a permis de recevoir de nombreux commentaires et suggestions de corrections;

ATTENDU QUE le groupe de travail a révisé certaines modifications suggérées;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-20-136

d'adopter, aux fins de publication et de diffusion, le *Guide sur la formation requise pour exercer la phlébologie*, tel que présenté à l'Annexe IV du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

8.8. Rapport du comité des ressources humaines

Adoption d'une politique d'évaluation du directeur général

[Redacted text block]



8.9. Rapport du greffe de discipline

Nomination d'une secrétaire substitut au conseil de discipline du Collège des médecins du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 120 du *Code des professions*, le Conseil d'administration de chaque ordre nomme le secrétaire du conseil de discipline de l'ordre, de même qu'une personne pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 120.1 du *Code des professions*, le secrétaire du conseil de discipline doit, notamment, voir à la préparation et à la conservation des dossiers du conseil, tient un rôle d'audience et veille à ce que les dossiers et le rôle soient accessibles conformément à l'article 120.2 du *Code des professions*;

ATTENDU QUE conformément à l'article 138 du *Code des professions*, le secrétaire du conseil de discipline choisit, parmi les membres du conseil nommés par le Conseil d'administration, les deux membres qui siégeront en division avec le président du conseil pour entendre une plainte disciplinaire;

ATTENDU QUE maîtresse Linda Bélanger, directrice à la Direction des services juridiques, a été nommée secrétaire du conseil de discipline le 13 décembre 2018 aux termes de la résolution CDA-18-135;

ATTENDU QUE les résolutions nommant mesdames Roxanne Gervais (CDA-10-33) et Stéphanie Guindon-Deveau (CDA-19-32) à titre de secrétaires substitués demeurent effectives jusqu'à ce qu'elles quittent leurs fonctions ou soient remplacées;

ATTENDU QUE la nomination d'une secrétaire substitut ne peut servir qu'en cas d'impossibilité d'agir du secrétaire nommé du conseil de discipline;

ATTENDU QUE madame Stéphanie Guindon-Deveau a terminé son emploi au Collège le 7 mai 2020, de sorte que sa nomination comme secrétaire substitut du conseil de discipline n'est plus effective depuis cette même date;

ATTENDU QUE madame Julie Giard occupe un poste de coordonnatrice au conseil de discipline au sein de la Direction des services juridiques depuis le 28 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par le docteur Alain Naud,

CDA-20-138

de nommer madame Julie Giard à titre de secrétaire substitut du conseil de discipline jusqu'à ce qu'elle quitte ses fonctions ou soit remplacée.

Adopté à l'unanimité.

8.10. Rapport d'activités du comité d'éthique clinique

Le rapport d'activités du comité d'éthique clinique pour la période de juin 2018 à juin 2020 est déposé au Conseil d'administration.

Guide d'exercice – Le médecin et la recherche clinique

ATTENDU QUE le guide d'exercice « Le médecin et la recherche clinique » a été diffusé auprès des partenaires habituels du Collège et des collaborateurs ciblés (fédérations médicales, MSSS, INESSS, FRQS, facultés de médecine) ;

ATTENDU QUE les modifications découlant de leur consultation ont été apportées au document ;

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-20-139

- 1) **d'approuver la version actuelle et finale du guide d'exercice « Le médecin et la recherche clinique », telle que présentée à l'Annexe VI du présent procès-verbal;**
- 2) **d'autoriser :**

- la publication du guide d'exercice ;
- la diffusion d'un guide de l'utilisateur, à l'intention des médecins et des patients-participants potentiels;
- l'organisation d'une formation accréditée en ligne.

Adopté à l'unanimité.

9. GÉNÉRAL

Adoption du calendrier des séances du Conseil d'administration 2021-2022

ATTENDU QUE le calendrier des séances du Conseil d'administration est adopté pour une période de deux ans, lors de la première séance suivant les élections au Conseil d'administration;

ATTENDU le projet de calendrier des séances pour 2021-2022 soumis pour adoption;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par la docteure Francine Mathieu-Millaire,

CDA-20-140

d'adopter le calendrier des séances 2021-2022 du Conseil d'administration tel que présenté à l'Annexe VII du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

10. HUIS CLOS

[REDACTED]

[REDACTED]

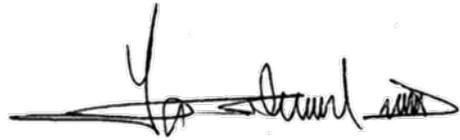
[REDACTED]

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 17 h 30.

La prochaine séance aura lieu le 6 novembre 2020, à la suite de l'Assemblée générale annuelle.



Mauril Gaudreault, M.D.
Président



Yves Robert, M.D.
Secrétaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 23 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture de la réunion et appel nominal		8 h 30
2.	Adoption de l'ordre du jour		
3.	Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 12 juin, 14 juillet et 3 septembre 2020	Adoption	
	Rapport d'élection aux postes d'administrateurs Élection au poste de vice-président(e)	Information/Élection	
4.	Rapport du président	Information	
5.	Rapport du directeur général <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination au comité consultatif sur la pratique de l'IPS ▪ Dissolution du comité de vigie interordres CMQ-OOQ 	Information/Discussion	
6.	Rapport du secrétaire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport d'activités de communication 	Information/Discussion	
7.	AFFAIRES PRIORITAIRES:		
7.1.	Plan d'action – Suivi du Plan stratégique Virage 2020-2023 – dépôt et discussion		
7.2.	Politique sur la formation de groupes de travail – adoption		
7.3.	Rapport du comité de gouvernance Composition du comité de gouvernance - adoption Nouveau statut du comité d'éthique clinique - adoption Mandat du comité sur les activités médicales partageables - adoption		
7.4.	Formation des comités permanents et statutaires du Collège – adoption	Discussion/Adoption	
7.5.	Évaluation de la performance et du fonctionnement du CA et des comités - dépôt et discussion		
7.6.	Rapport sur la consultation des membres sur la cotisation		
7.7.	Prévisions budgétaires 2021-2022 et cotisation annuelle 2021-2022 révisées - adoption		
7.8.	Nominations aux postes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inspecteur à la Direction de l'amélioration de l'exercice ▪ Directeur adjoint à la Direction des études médicales 		
8.	RAPPORTS DES COMITÉS STATUTAIRES ET PERMANENTS:		
8.1.	Rapport du comité d'admission à l'exercice - dépôt	Information/Adoption	
8.2.	Rapport du comité des études médicales et de l'agrément		

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 23 OCTOBRE 2020 ORDRE DU JOUR

- 8.3. Rapport du comité d'inspection professionnelle - dépôt
- 8.4. Rapport du comité sur les activités médicales partageables - dépôt
- 8.5. Rapport du comité sur les services préhospitaliers d'urgence -dépôt
- 8.6. Rapport du comité des finances et d'audit - dépôt
- 8.7. Rapport du comité de développement professionnel continu et de remédiation
 - **Guide sur la formation requise en phlébologie – adoption**
- 8.8. Rapport du comité des ressources humaines
 - **Politique d'évaluation du directeur général – adoption**
- 8.8. Comité de révision - dépôt
- 8.9. Greffe de discipline - dépôt
 - **Nomination d'une secrétaire substitut du conseil de discipline**
- 8.10. Rapport d'activités du comité d'éthique clinique
 - **Guide d'exercice *Le médecin et la recherche clinique* – adoption**

9. GÉNÉRAL

- 9.1. Calendrier des séances du Conseil d'administration 2020-2022 – adoption

Information/Adoption

10. HUIS CLOS

Information/Discussion

Documents pour information

/20201023

Annexe IV

Le *Guide sur la formation requise pour exercer la phlébologie* est disponible dans la section [Publications et règlements](#) du site web du Collège des médecins du Québec.

Annexe VI

Le guide d'exercice « Le médecin et la recherche clinique » sera disponible dans la section [Publications et règlements](#) du site web du Collège des médecins du Québec.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DES REQUÊTES 2021

L M M J V S D

JANVIER

			1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

L M M J V S D

FÉVRIER

1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	

L M M J V S D

MARS

1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30	31					

L M M J V S D

AVRIL

			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30			

MAI

					1	2	
3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							

JUIN

1	2	3	4	5	6		
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20	
21	22	23	24	25	26	27	
28	29	30					

JUILLET

			1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	
12	13	14	15	16	17	18	
19	20	21	22	23	24	25	
26	27	28	29	30	31		

AOÛT

							1
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
30	31						

SEPTEMBRE

	1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30				

OCTOBRE

			1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

1	2	3	4	5	6	7	
8	9	10	11	12	13	14	
15	16	17	18	19	20	21	
22	23	24	25	26	27	28	
29	30						

DÉCEMBRE

	1	2	3	4	5		
6	7	8	9	10	11	12	
13	14	15	16	17	18	19	
20	21	22	23	24	25	26	
27	28	29	30	31			

Conseil d'administration

Comité des requêtes



Journée de réflexion

Congé férié

Conseil d'administration	Comité des requêtes
Vendredi 19 février 2021 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Judi 28 janvier 2021 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
Judi 22 avril 2021 (de 13 h à 17 h) et Vendredi 23 avril 2021 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Vendredi 19 février 2021 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
Vendredi 18 juin 2021 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Judi 25 mars 2021 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
Judi 21 octobre 2021 (de 13 h à 17 h) et Vendredi 22 octobre 2021 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Vendredi 23 avril 2021 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
Vendredi 5 novembre 2021 (après l'AGA)	Judi 20 mai 2021 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
Judi 9 décembre 2021 – Journée de réflexion Vendredi 10 décembre 2021 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Vendredi 18 juin 2021 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
	Judi 9 septembre 2021 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
	Vendredi 22 octobre 2021 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
	Judi 18 novembre 2021 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
	Vendredi 10 décembre 2021 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DES REQUÊTES 2022

L M M J V S D

JANVIER						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

L M M J V S D

FÉVRIER						
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

L M M J V S D

MARS						
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

L M M J V S D

AVRIL							
					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30		

MAI

						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

					1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30	31	

AOÛT

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Conseil d'administration

Comité des requêtes



Journée de réflexion

Congé férié

Conseil d'administration	Comité des requêtes
Vendredi 18 février 2022 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Judi 27 janvier 2022 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
Judi 28 avril 2022 (de 13 h à 17 h) et Vendredi 29 avril 2022 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Vendredi 18 février 2022 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
Vendredi 10 juin 2022 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Judi 24 mars 2022 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
Judi 20 octobre 2022 (de 13 h à 17 h) et Vendredi 21 octobre 2022 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Vendredi 29 avril 2022 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
Vendredi 4 novembre 2022 (après l'AGA)	Judi 19 mai 2022 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
Judi 8 décembre 2022-Journée de réflexion Vendredi 9 décembre 2022 (de 8 h 30 à 16 h 30)	Vendredi 10 juin 2022 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
	Judi 8 septembre 2022 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
	Vendredi 21 octobre 2022 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>
	Judi 17 novembre 2022 (de 8 h 30 à 12 h 30) <i>séance ordinaire</i>
	Vendredi 9 décembre 2022 (de 7 h 30 à 8 h 30) <i>(date en réserve pour séance extraordinaire, au besoin)</i>